

Je ne puis croire qu'il y ait dans la ville de Montréal un homme assez égoïste, assez dépourvu de patriotisme pour menacer de destitution un de ses employés qui appartient à la milice et qui est appelé à faire son service.

Je ne puis croire qu'il se trouve un patron qui, sachant que son employé est occupé à protéger la propriété, oserait le menacer de le renvoyer, parce qu'il n'est pas à son poste. Cette même question a causé une certaine agitation dans l'Etat de New-York, l'hiver dernier. Les journaux avaient rapporté qu'une certaine association ouvrière à Schenectady avait expulsé un de ses membres parce qu'il appartenait à un des corps militaires de l'Etat. J'espère que nous ne serons pas témoins d'un pareil fait au Canada.

J'ai entendu dire l'hiver dernier que certaines associations ouvrières du Canada dissuadaient leurs membres de faire partie de la milice; je ne crois pas à l'authenticité de cette rumeur, et pour en revenir à la déclaration de l'honorable député de Montmorency, je refuse de croire qu'il se trouve un seul homme au Canada qui voudrait empêcher ses employés d'être soldats volontaires. Ce serait bien triste pour le Canada s'il fallait qu'un citoyen cherché à en dissuader un autre de faire son devoir envers sa patrie, et si l'honorable député de Montmorency n'a pas été mal renseigné, le parlement devrait être unanime à déclarer que si une pareille menace devait être mise à exécution, que si un des volontaires qui sont actuellement sous les armes au service de leur pays devait perdre son emploi, l'auteur de ce forfait serait marqué du sceau de l'infamie et désigné au mépris de tous les bons citoyens du Canada.

M. CLARKE : M. l'Orateur, l'honorable député de Saint-Laurent (M. Bickerdike) a dit il y a un instant, en parlant de la difficulté survenue entre les débardeurs et ceux qui les emploient, au sujet des salaires que cette dernière question était réglée, et que le seul point sur lequel il existait encore un malentendu était celui de la reconnaissance de l'union des employés. Si cela est vrai, je suis bien convaincu que nous pouvons demander au directeur général des Postes d'intervenir pour faire reconnaître l'union, car il me semble que l'une des conditions imposées à ceux qui font des soumissions pour exécuter des travaux dans son département, c'est qu'ils sont obligés de s'engager à employer des ouvriers faisant partie de l'union, et à les payer d'après l'échelle de salaires reconnue par l'union. Les réclamations des ouvriers ne doivent pas être aussi déraisonnables que le prétendent certains députés, puisque l'honorable député (M. Bickerdike) nous a dit que les deux parties en étaient arrivées à une entente au sujet des salaires, et que la seule question actuellement en litige est celle de savoir si les ouvriers ont le droit de se former en société

Sir WILFRID LAURIER.

pour se protéger, et si ceux qui les emploient sont justifiables de leur nier ce droit et de refuser d'employer ceux qui font partie de l'union. C'est là une question très sérieuse qui mériterait d'attirer immédiatement l'attention du ministère du travail. L'opposition n'entend pas profiter de ces difficultés pour servir ses intérêts politiques. Si quelqu'un a cherché à en retirer certains avantages de ce genre, je ne crois pas outrepasser mon devoir en disant que le directeur général des Postes, lorsqu'il a adressé la parole au public dans les différentes parties du pays, ne s'est pas gêné de dire que, s'il y avait une chose pour laquelle le gouvernement méritait sa confiance, c'était pour avoir établi un département du travail, dont la mission consisterait à régler les difficultés ouvrières qui pourraient se présenter de temps à autre.

Je désire protester contre la prétention émise dans cette Chambre, que des agitateurs étrangers sont au fond de cette difficulté. C'est insulter gratuitement l'ouvrier canadien que de prétendre que des agitateurs étrangers, qu'il n'a jamais vus auparavant, peuvent venir à Montréal, à Toronto ou ailleurs, et l'induire à abandonner l'ouvrage et à poser des conditions exorbitantes. Une semblable prétention est absurde. Il suffit de la mentionner pour en faire voir tout le ridicule. Il y a plus d'un demi-siècle qu'il existe des unions ouvrières dans toutes les parties du Canada, et la réputation bien établie de ces associations est la meilleure réponse que l'on puisse donner à l'accusation portée contre les ouvriers canadiens relativement à leur prétendue attitude déraisonnable. J'ai eu moi-même l'honneur de faire partie de l'une de ces associations durant près de trente-cinq ans. Cette organisation existe au Canada depuis près de trois quarts de siècle, et durant toute cette longue période, les relations les plus amicales n'ont cessé d'exister entre les patrons et les membres de l'union, si ce n'est dans deux ou trois occasions différentes. La masse de ceux qui font partie de ces unions ouvrières dans ce pays sont des hommes dont les intérêts sont étroitement liés et identiques aux intérêts de ceux qui les emploient, ainsi qu'aux intérêts du Canada tout entier. Ce sont des hommes absolument raisonnables; et aux méthodes conservatrices. Ils ne tiennent pas à créer un tel état de choses qui puisse être de nature à les forcer de se mettre en grève. La grève est le dernier moyen auquel la majorité d'entre eux ont recours, car, comme l'a fait remarquer le député de Nanaimo (M. Smith), quel qu'en soit le résultat, ce sont toujours eux qui à la fin devront en souffrir.

Ceux contre qui ils se révoltent ainsi ne sont pas les perdants à ce jeu, car comme l'a dit mon honorable ami de Toronto (M. Brock), ils finissent toujours par forcer le public à supporter les pertes qu'ils ont été appelés à subir. Même quand l'ouvrier obtient ce qu'il demande, il lui faut travailler